

ce premier acte, c'est qu'il fut fait une addition le lendemain 12 avril, et qu'une copie en fut scellée à Lyon le 25 de ce mois.

Si, comme le témoignent toutes les tables chronologiques, même celle des Bénédictins, le jour de Pâques se trouvait en 1313, au 15 avril, il est bien évident que le traité entre Philippe et Pierre de Savoie ne peut pas être de cette année 1313, puisque nous ne pouvons nous dispenser de convenir qu'il est antérieur au 11 avril, date du premier acte relatif à son exécution. Il est donc bien certainement de l'année précédente, c'est-à-dire de l'année 1312, où Pâques se trouvait le 26 mars et le lundi après *Misericordia Domini* le 10 avril. Tous les autres actes que j'ai cités, et notamment le cinquième, portant la date du 2 janvier, avec le millésime de 1312 (1313 n. s.), viennent à l'appui de cette assertion.

En définitive, je me vois conduit à placer au 10 avril 1312 le traité auquel les Bénédictins donnent la date du 30 avril 1313, et par suite duquel le Comté de Lyon fut irrévocablement réuni à la couronne de France.

A. P.